



LIGUE CATA MAI

17 MAI 2025

CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE

LE HAVRE
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est : Club house CNPV.
- 3.2 Le PC course est situé au secrétariat du centre nautique Paul Vatiné, 0235421558, contact@cnpaulvatine.fr

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est la terrasse du club house
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon G avec un signal sonore signifie « la mise à l'eau est autorisée »
Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 60 minutes après.

6. PROGRAMME

Frais d'inscription : 16€ par équipage
:

Emargement aller	oui
Briefing concurrents	12h00
1 ^{er} signal d'avertissement prévu, courses à suivre	13h30
Emargement Retour	oui
Proclamation des résultats – club house	18h00

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Groupe à l'inscription :	Pavillon	couleur
Groupe 1 : INC1 : groupe 1 de la table des rating (F18 – VIPER – NACRA)	CN Paul Vatine	Blanc (logo Paul vatine)
Groupe 2 : - INC3 : groupe 3 de la table des rating (SL16 – SL15.5 – TOPAZ 16) - CATA 14' FLOTTE CO : TYKA – TOPAZ 14	Europe	Bleu étoiles jaunes

L'ordre des départs est à la discrétion du Comité de Course.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** "ZONES DE COURSE".

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer (pavillon Q pour construit / pavillon C pour longue distance)

9.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

Départ :

Bouée cylindrique grise côté parcours à bâbord

Comité de Course vedette à tribord - Mât du pavillon orange

Parcours construit :

INC1 : Bouées cylindriques oranges à laisser et contourner à bâbord

INC3 : Bouées cylindriques jaunes à laisser et contourner à bâbord

Arrivée :

Bouée bâton jaune à tribord

Comité de course vedette à bâbord - Mât du pavillon bleu

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Le chenal du Havre délimité au nord par les bouées du balisage latérales rouges est un obstacle et une zone interdite.

12. LE DEPART

12.1 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ **au plus tard 4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CLASSEMENT

13.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

13.2 Courses retirées

Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

Quand plus de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

13.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

13.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant pas dans le **délai de 15 minutes** temps compensé après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information. Le jury peut prolonger ce temps limite.

16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est Club house du CNPV.

16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est au club house du CNPV. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16.5 [DP] Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritux
- Communication radio et téléphone
- Equipement individuel de sécurité
- Abandon (IC 15.2)
- Remplacement d'équipement (IC 16)

17. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

18. ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

19. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritux peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs.

20. PRIX

Des lots, coupes ou médailles pourront être remises à la remise des prix.

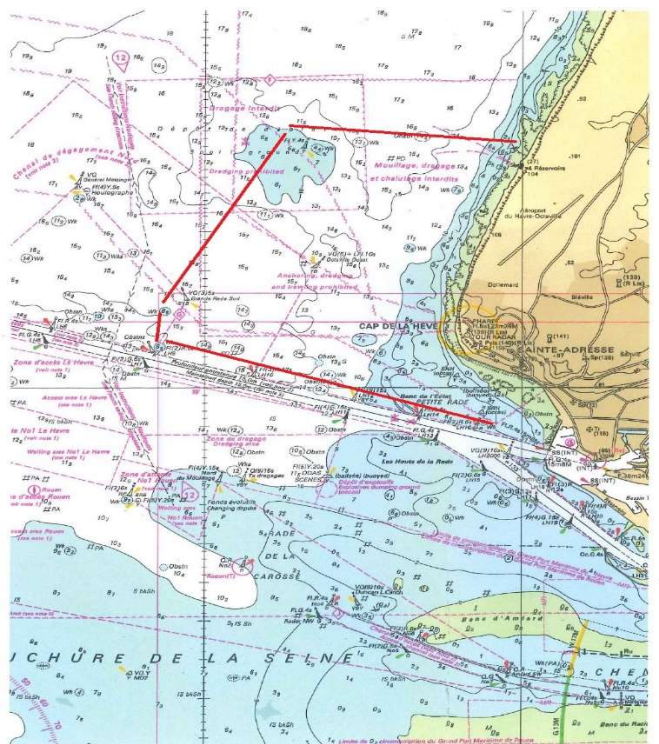
Aucun prix en numéraires

Arbitres désignés :

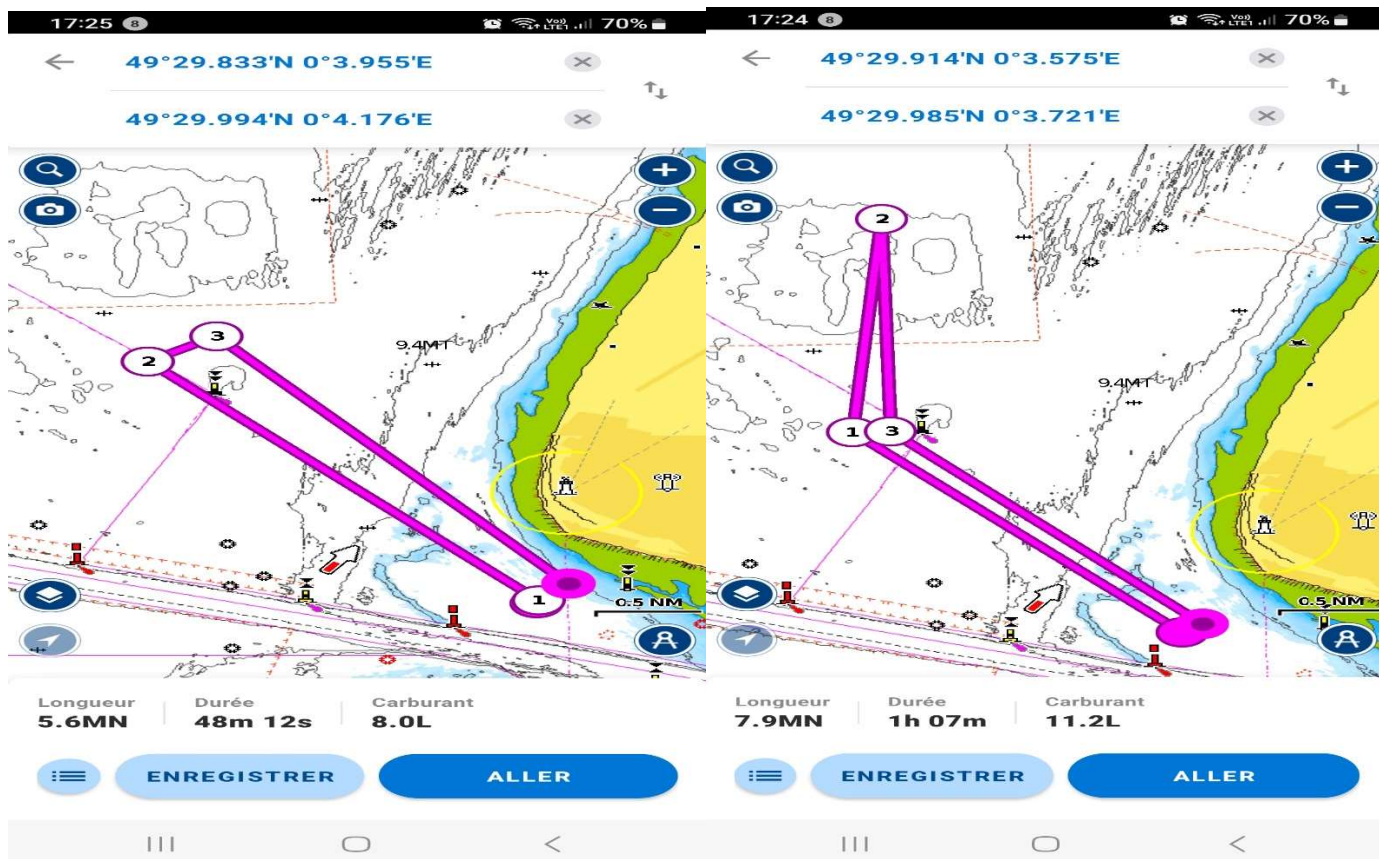
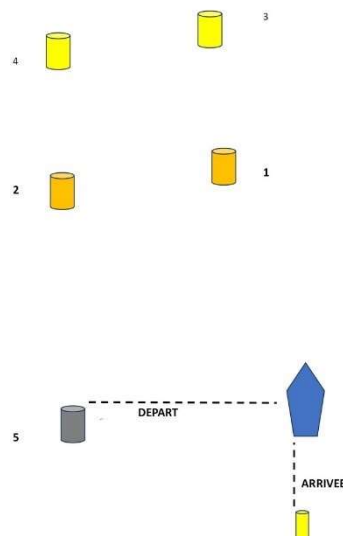
Président du comité de course : Antoine MERCIER

Président du jury :

Annexe parcours



GROUPE 2 DEPART - 1 - 5 - 1 - 2 - 5 - ARRIVEE
GROUPE 1 DEPART - 3 - 4 - 5 - 3 - 4 - 5 - ARRIVEE



PARCOURS LONGUE DISTANCE N°1 PAVILLON C + FLAMME 1

Départ – OCTEVILLE W Tb – arrivée

PARCOURS LONGUE DISTANCE N°2 PAVILLON C + FLAMME 2

départ – OCTEVILLE W Td – DEBLAIS Td –
OCTEVILLE W Bd – arrivée

LE COMITE POURRA DEFINIR D'AUTRES PARCOURS QU'IL PRESENTERA LORS DU BRIEFING